

Délibération n° 25_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 16 Mai 2025	Nombre de délégués :
Délibération n° 25_13	En exercice : 7
Convocation : 22 avril 2025	Présents ou représentés : 5
Objet : Acquisition de parcelles à Arnières-sur-Iton	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-cinq, le vendredi seize mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-deux avril deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h40 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON
Monsieur Frédéric CHOPIN

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Christophe CAPELLE
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

ACQUISITION FONCIERE

ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE HUMIDE PAR LE SMABI SUR LA COMMUNE D'ARNIERES-SUR-ITON (VENDEUR SC SAINT-MARTIN).

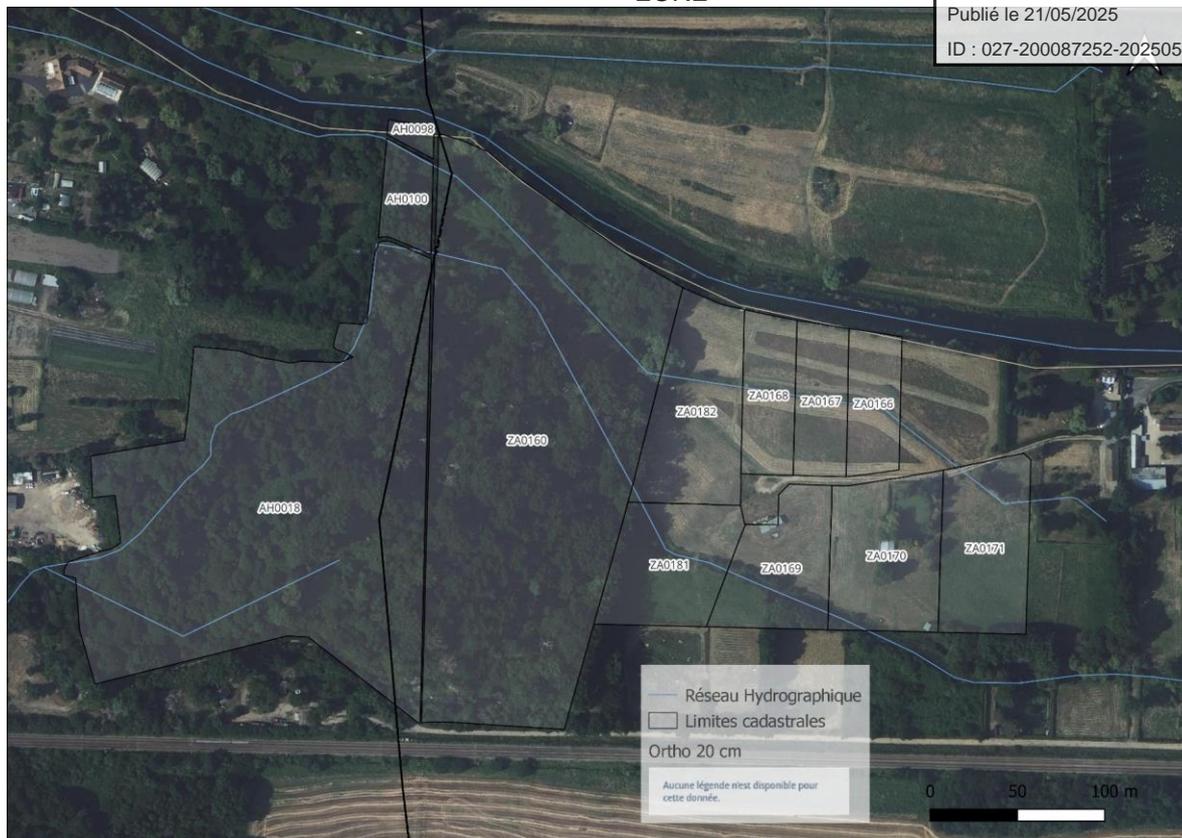
Dans le cadre de l'Item 8°) Protection et restauration des sites aquatiques et des zones humides, le SMABI mène une politique d'acquisition de ces zones avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% (AESN).

a) Localisation du projet d'acquisition

Les parcelles concernées se situent sur la commune d'Arnières-sur-Iton. Les informations cadastrales sont données dans le tableau suivant :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	166	00 ha 23 a 85 ca
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	167	00 ha 26 a 37 ca
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	168	00 ha 27 a 55 ca
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	169	00 ha 42 a 37 ca
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	181	00 ha 49 a 02 ca
BERENGEVILLE LA RIVIERE	ZA	182	00 ha 60 a 44 ca

Soit une surface totale de : 02 ha 29 a 60 ca



Le plan de situation de la parcelle est annexé à la présente délibération. Le projet d'acquisition de ces parcelles est un projet global avec des parcelles adjacentes, appartenant à un autre propriétaire.

Ces parcelles se situent sur des secteurs référencés **comme zones humides avérées** par la présence d'espèces végétales caractéristiques et caractérisées par des critères pédologiques. Elles se situent dans l'enveloppe des ZHIEP du SAGE Iton.

Le prix d'acquisition des deux parcelles est de 30 110 €. Il est précisé que les frais d'acte (notaire, SAFER...) seront à la charge du SMABI.

M. le Président propose la délibération suivante :

Vu les missions relevant de la compétence GEMAPI définies au 1°,2°,5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,

Vu la promesse unilatérale d'achat signée avec la SAFER Normandie qui a préempté ces parcelles sous des conditions strictes liées à la préservation de leur vocation agricole ou forestière,

CONSIDERANT les négociations engagées par le SMABI pour l'acquisition de cette parcelle avec la SC SAINT MARTIN,

CONSIDERANT l'accord de principe de la SC SAINT MARTIN,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles ci-dessus référencées sises à Arnières-sur-Iton selon le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SMABI à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

Département :
EURE

Commune :
ARNIERES SUR ITON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025

ID : 027-200087252-20250516-25113-DE PLACE

DE LA DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02-32-25-71-13 -fax
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

- Acquisition SC St MARTIN
- Acquisition M. DETE

